

Listes rouges et responsabilité biologique régionales : des outils au service de tous

La connaissance est un élément clé pour la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel. Pour mieux agir, mieux expliquer, convaincre de l'importance ou de l'utilité des espèces et de leurs habitats, il faut sans cesse améliorer cette connaissance et la rendre accessible.

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne et l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel de Bretagne animé par le GIP Bretagne Environnement, mais également le Conservatoire botanique national de Brest, portent ou accompagnent des démarches structurantes pour la Bretagne, pour son aménagement et son développement soutenable, telle la production de Listes rouges régionales et de listes d'espèces de responsabilité régionale qui mobilise le réseau des structures et experts régionaux de la faune et de la flore.

Dès 2012, l'État et le Conseil régional ont validé cette démarche d'élaboration de Listes rouges régionales de flore et de faune ainsi que de listes d'espèces à responsabilité régionale pour la faune afin d'obtenir de véritables outils d'appréciation de l'état de conservation de la nature en Bretagne.

Ces listes permettent d'informer l'ensemble des citoyens sur le niveau de risque de disparition d'une espèce à l'échelle de la Bretagne (Listes rouges régionales, établies selon la méthodologie développée par l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN) mais également de qualifier la responsabilité biologique de la Bretagne dans la conservation de l'espèce par rapport au reste de la France (listes de responsabilité biologique régionale).

Au moment de saluer cette production, il est important d'en partager les limites. Ces listes ne doivent pas :

- Développer ou favoriser le clivage entre des espèces à enjeu et des espèces plus communes ou ordinaires. L'ensemble des espèces mérite attention.
- Faire porter au citoyen un sentiment de faute, peu propice à la mobilisation, ou d'abattement, au sens où il n'y aurait plus rien à faire.
- Être utilisées comme moyen systématique de blocage des projets, l'évaluation environnementale, le régime de protection des espèces et la mise en œuvre minutieuse du triptyque « Éviter, Réduire, Compenser » devant garantir la prise en compte, au juste niveau, du statut des espèces.

Pour l'État et le Conseil régional, outre l'accompagnement des territoires dans leurs initiatives et projets, ces listes permettront d'objectiver et d'asseoir :

- des priorités et des complémentarités d'actions de préservation, de remise en état ou de valorisation de la biodiversité menées par les acteurs publics et privés ;
- le suivi et l'évaluation des résultats obtenus en termes de gain net pour la biodiversité ; les données produites contribueront notamment au jeu d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel ;
- des priorités d'actions de connaissance, alimentant une stratégie régionale d'acquisition de la connaissance ; certains groupes d'espèces attendent d'ores et déjà avec impatience la sortie de listes régionales les concernant, sans compter celles relatives aux habitats naturels !

Pour achever ce propos, outre relever l'immense travail réalisé, il paraît important de remercier les nombreux producteurs de données, experts, naturalistes, le plus souvent bénévoles, et les associations de protection de la nature pour leur investissement dans la production et la valorisation de données aussi essentielles à l'évolution de notre société.

Cyrille Lefeuvre

Adjoint au chef du service Patrimoine naturel de la Dreal Bretagne

Florian Lebeau

Chef du service Patrimoine naturel et biodiversité du Conseil régional de Bretagne